

PREFECTURE DE L'ARDECHE

Préfecture  
Direction des libertés publiques, de la légalité et des collectivités  
locales  
Bureau des collectivités locales  
[pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr)

**ARRETE PREFECTORAL** n° 2014 125 - 0007  
portant répartition des sièges au Conseil d'Administration du Centre Départemental  
de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche  
Elections du 25 juin 2014

Le Préfet de l'Ardèche  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion et notamment son article 8 ;

**VU** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 5 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** la liste nominative des fonctionnaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet établie en application de l'art.38 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche attribués aux représentants des collectivités est fixé à :

- 18 pour les communes
- 3 pour les établissements publics communaux et intercommunaux.

**Article 2** : Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, le Président de l'Association des Maires de l'Ardèche, le Secrétaire Général de la préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Fait à Privas, le **6 MAI 2014**

Le Préfet,

Bernard GONZALEZ